

**urbaser**  
environnement

Expéditeur <i>From</i>	Service <i>Department</i>	Tel./Fax/E-mail	Date <i>Date</i>
Marie Noëlle Mayer	SEC TECH	Tel.: +33.(0)4.42.02 35.63 Fax: +33.(0)4 42 02 35 89	17/05/2010
Destinataire <i>Message to</i> TRANSMECA		A l'attention de <i>For the attention of</i> Patrick G'STYR	N° Telefax <b>04.75.54.54.75</b>
Nombre de pages y compris page de garde <i>Number of pages incl. cover sheet</i>	1	Si le texte n'est pas complet ou est illisible, veuillez appeler le n° suivant : <i>If the transmission is incomplete or cannot be read, please call:</i> +33.(0)4 42 02 35 40	

Copie/Copy : LD/BR/FB/VS/MD/MNM

Réf: Tri primaire vancké

**Objet/Subject : Commande N° 122/2010**

**Monsieur,**

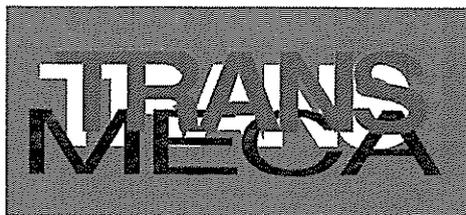
Conformément à votre devis N°P.G.18-04/2011 nous vous passons commande concernant :

- La fabrication et pose structure sur convoyeurs

**MONTANT TOTAL H.T 48.000 €**

**Conditions de paiement:** 30 jours fin de mois le 10.

Bertrand ROBIN  
Directeur Process  
Zone industrielle Fos sur Mer  
Route du Quai Minéralier - Zone Caban Sud  
13270 FOS SUR MER



**SOCIETE Groupe ing'europ**

**3 place du palais  
BP 1231  
26012 Valence Cedex**

**A l'Attention de Mme MAYER**

**FABRICATION ET POSE  
STRUCTURE SUR CONVOYEURS.**

**DEVIS N° P.G – 18-04 / 10.11**

Page 1 sur 6



**SOCIETE Groupe ing'europ**

3 place du palais  
BP 1231  
26012 Valence Cedex

Bourg Saint Andéol, le 21.04.2010

Concerne dossier : Châssis porteur de convoyeur

Objet : Modification de l'installation existante.

Monsieur,

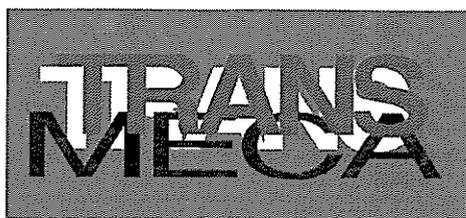
En réponse à votre demande dont nous vous remercions vivement, nous vous prions de trouver ci-après notre proposition technique pour la réalisation des travaux cités en objet.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Gérant

Patrick G'STYR



## PROPOSITION TECHNIQUE

### 1. DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRE

Vous avez sollicité la société TRANS'MECA pour la fourniture d'un chassi porteur pour soutenir un convoyeur avec ses palées de supportage de tête et de pied.  
Ces travaux ont été demander auprès de Monsieur G' Styr avec plans et documents en notre possession pour de notre offre de prix .

### 2. ÉTUDE TECHNIQUE

Nous avons pris en compte pour cette installation à modifier les opérations suivantes :

- Confection du châssis treillis
- Confection d'une palée et d'un supportage côté jeté
- Démontage du tambour motorisé de tête
- Découpe de l'ancienne bande
- Montage de ce châssis sur site de Fos
- Remontage de la motorisation de tête
- Mise en place de la bande et vulcanisation de celle-ci
- Réglage du tapis
- Démontage du capotage de ce transporteur
- Démontage d'un transporteur sur passerelle (travaux exécutés en week end).

Nous avons tenu prendre les moyens de manutentions qui s'imposent pour ces opérations de levage entre autres,grue, chariot de chantier, nanoscopique.

Pour assurer ces travaux notre personnel intervenant sera équipé des outils collectifs et individuels nécessaire à cette intervention.

### 3. À Charge DE TRANS- MECA

La fourniture des aciers du commerce pour la réalisation du chassi de 12 mètres.  
Construction suivant modèle en place à Fos  
Construction d'une palée support transporteur  
Le traitement de surface par galvanisation  
Transport à Fos sur site URBASER.



Démontage du transporteur en place  
 Démontage des capots en tôle galvaniser  
 Mise en conformité de la passerelle après travaux  
 Pose d'un élément de garde-corps en bout de passerelle  
 Montage d'une bande transporteuse suivant exigences techniques en notre possession  
 Vulcanisation sur place à Fos  
 Reprise du caillebotis dans les zone ajourées.

#### **4. À CHARGE DE LA SOCIETE URBASER**

Zone de stockage des éléments démontés et à monter.  
 Accès permanent à la zone de travaux  
 Energie électrique 220 volts  
 Sanitaire vestiaire  
 La fourniture de tout le matériel électrique  
 La fourniture de tous les éléments de convoyage et de leur boulonnerie  
 Tout travaux de génie civil  
 Les crosses d'ancrage  
 Réception et essais  
 Mise en route de l'installation

#### **2. Réceptions –essais**

Certificats de réception en fin de travaux

#### **3. Sous traitance**

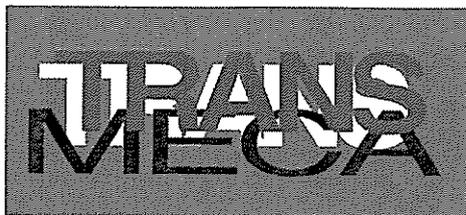
Transports  
 Matériel de levage et manutention  
 Galvanisation

#### **4. Prestation non prévue dans notre offre**

Le montage électrique

#### **5. Planning des travaux**

- Pour la galvanisation le délai est de huit jours.
- Pour la confection des ensembles métalliques, il faudra estimer deux semaines
- Pour le montage sur site 1 semaine.
- La vulcanisation 1 jour



## 6. Affectation du personnel

L'affectation, le nombre de chefs d'équipe, de soudeurs et de monteurs charpentiers seront définis en fonction des impératifs de délais que vous voudrez bien nous communiquer. Pour information et compte-tenu de l'ampleur du chantier, nous envisageons au minimum :

➤ 1 Chef de chantier

➤ 3 Monteurs

## PROPOSITION FINANCIERE

Nos études de prix nous ont déterminé des chiffres pour les travaux décrits dans notre étude technique. Pour cette modification d'installation de convoyeurs, nous vous proposons un montant global et forfaitaire pour une période de huit jours sans révision de prix. Au-delà de cette période, nous ne pouvons vous garantir le tarif des aciers, nos fournisseurs nous maintiennent leurs offres que huit jours.

**Montant Total forfaitaire H.T.**

~~52 000€~~

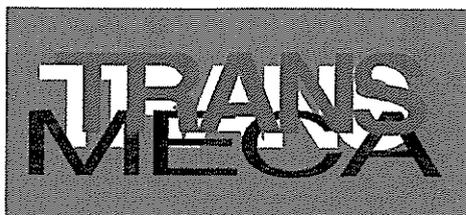
Ramené à 48000

## 7. CONDITIONS DE PAIEMENT

- Paiement par traite accepté dès réception de la facture
- Délai de règlement : 30 jours date de facturation

## 8. VALIDITE DE L'OFFRE

La présente offre est valable pour une durée de 30 jours à partir de la date de la présente proposition. Passé ce délai, la présente offre ne nous engage plus, à moins que nous ne la renouvelions explicitement et par écrit, pour une nouvelle période, réserve faite de notre droit d'y apporter les ajustements éventuels ou modifications que nous estimerions nécessaires, notamment en matière de prix et de délais.



## **9. RESERVE DE PROPRIETE**

Le transfert de propriété des prestations vendues par notre société est suspendu jusqu'à complet paiement de leur prix par le client, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire est réputée non écrite.

## **10. RESPONSABILITE**

Nous ne pouvons en aucun cas être tenus de supporter d'autres frais que ceux mis à notre charge à raison des présentes ou de nos propositions techniques ou commerciales, et notamment notre responsabilité ne pourra pas être engagée pour tout dommage indirect ou immatériel.

## **11. RENONCIATION**

Le fait pour une partie de ne pas insister pour que l'autre partie exécute l'une de ses obligations, ne constituera pas pour autant une renonciation de cette partie à une clause ou à un droit quelconque, et n'affecte en rien son droit d'en demander l'entière exécution ultérieurement.

## **12. LOI APPLICABLE / ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige ou différent qui pourrait naître entre elles à l'occasion de la présente offre ou du contrat pouvant en découler.

Tous les litiges relatifs au présent contrat, et qui ne sauraient être résolus préalablement par un arrangement à l'amiable entre les parties, sont de convention expresse de la seule compétence du Tribunal de Commerce d' AUBENAS.

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre société.

**Le commercial**  
Joseph MANCHE

**Le gérant**  
Patrick G'STYR